



N° 33/2026

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 011-211103973-20260210-33\_26-AR

*SLOW*

FOLIO 68

Trèbes.

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
PORTANT OUVERTURE D'UN  
ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC  
RESTAURANT LE NID TRÉBÉEN**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article R123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'arrondissement de Carcassonne émis le 22 janvier 2026, lors de la visite périodique du restaurant social le NID TRÉBÉEN, sis boulevard du Minervois – 11800 TRÈBES ;

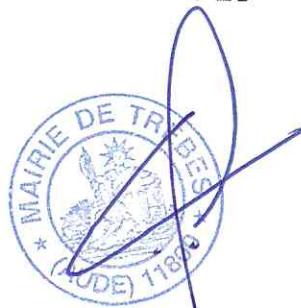
**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le Maire de TRÈBES déclare le restaurant social le NID TRÉBÉEN situé au CCAS, boulevard du Minervois – 11800 TRÈBES, ouvert au public en qualité d'établissement de type N, classé en 4<sup>ème</sup> catégorie.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire de la commune de Trèbes, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de Trèbes et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une copie sera adressée à la Préfecture de l'Aude.

Trèbes, le 10 février 2026

**Éric MÉNASSI  
Maire de TRÈBES**





## PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Commission pour la sécurité contre les risques  
d'Incendie et de Panique dans les  
établissements recevant du public  
Arrondissement Carcassonne

### PROCES-VERBAL

Visite périodique du 22/01/2026

Dossier suivi par : Lieutenant 1<sup>o</sup> classe VIALARET Pierre

Téléphone : 04.68.79.59.53  
Courriel : [prevention@sdis11.fr](mailto:prevention@sdis11.fr)

**ETABLISSEMENT : RESTAURANT SOCIAL LE NID TREBEEEN**

**OBJET : Visite périodique**

**TYPE : N - CATEGORIE : 4**

**ADRESSE : BOULEVARD DU MINERVOIS  
COMMUNE : 11800 TREBES**

La Commission de Sécurité a procédé à la visite de l'établissement mentionné ci-dessus.

#### CONCLUSION :

**La commission émet un AVIS**

**Favorable :**

- À l'ouverture de l'établissement
- A la réception des travaux
- À la poursuite des activités de l'établissement

(Exemplaire destiné au Maire)

*Le Président,*

*Christophe ARISTIDE*



Carcassonne, le 22/01/2026

**GROUPEMENT GESTION DES  
RISQUES****SERVICE PREVENTION****Document rédigé par : Lieutenant 1<sup>o</sup> classe VIALARET Pierre****Dossier : Visite périodique****Référence : 0003****Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les  
établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne****RAPPORT DE VISITE D'UN ETABLISSEMENT****RECEVANT DU PUBLIC****(Application du Décret 95-260 du 08 mars 1995 modifié)****NUMERO ETABLISSEMENT : 1201****NOM OU RAISON SOCIALE : RESTAURANT SOCIAL LE NID TREBEE CCAS DE TREBES****ADRESSE : ..... : BOULEVARD DU MINERVOIS****COMMUNE ..... : 11800 TREBES****TYPE DE VISITE ..... : Visite périodique****DATE ET HEURE ..... : 22/01/2026 à 08:30****REPRÉSENTANT DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT : mairie de Trèbes.**

## DESCRIPTION :

### Descriptif établissement :

Restaurant social avec une capacité de 200 places assises, avec grande cuisine fermée, réserves, bureau cuisinier.

La salle dispose de 3 sorties de 2 UP chacune.

L'ERP est isolé des locaux administratifs R+1 occupés par les bureaux du CCAS (W 5) et du foyer des aînés (L 5).

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 011-211103973-20260210-33\_26-AR



### Descriptif visite :

Visite périodique

## EFFECTIF DES PERSONNES REÇUES :

- Public : 200
- Personnel : 5
- Total : 205

## CLASSEMENT :

Etablissement du **TYPE N - CATEGORIE 4**

## SITUATION ADMINISTRATIVE :

Arrêté d'ouverture du : inconnu

Dérogations aux dispositions du règlement de sécurité délivrées après avis de la commission : sans objet  
PC, AT délivrés après avis de la commission : sans objet

## DATE DES DERNIERES VISITES :

DATES	AVIS	OBSERVATIONS
- 19/01/2021	Favorable	Visite périodique
- 18/01/2016	Défavorable	Visite périodique

## REGLEMENTATION

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié portant approbation des dispositions particulières du type N (Restaurants et débits de boissons).

## PIECES PRESENTES

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 011-211103973-20260210-33\_26-AR

**SLO**

	Date de Vérification	Organisme ou entreprise	Référence Rapport	Observations
Electricité, éclairage (Code du travail)				Rapport non fourni
Electricité, éclairage (ERP, éclairage de sécurité)	03/10/2025	Bureau Véritas	7796725/1.27.5 RVRE	3 observations
Installation de chauffage / climatisation	16/01/2026	CLIMELEC		-
Installation de gaz combustible	14/02/2025	Bureau Véritas		Rapport non fourni
Installation de cuisson				Non vérifié
Extincteurs	09/12/2025	SNSI		-
Système de sécurité incendie - alarme (Contrôle annuel)	09/12/2025	SNSI		-
Portes automatiques	08/01/2026	LACROIX		-
Ramonage conduit fumées		TECHNIVAP		-
Formation (Moyens de secours)				Formation secours à personne uniquement

## ESSAIS :

Des essais de fonctionnement ont été effectués ; ils concernent les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT DES APPAREILS, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	FONCTIONNEMENT		RESULTAT SATISFAISANT		OBSERVATIONS
	OUI	NON	OUI	NON	
<input checked="" type="checkbox"/> Organe de mise hors tension du (des) bâtiment(s)	X		X		
<input checked="" type="checkbox"/> Portes des issues de secours	Xc		X		
<input checked="" type="checkbox"/> Porte automatique en façade (test de sécurité positive)	X		X		
<input checked="" type="checkbox"/> Eclairage de sécurité : <input checked="" type="checkbox"/> D'évacuation <input checked="" type="checkbox"/> D'ambiance	X		X		
<input checked="" type="checkbox"/> Système de sécurité incendie : <input checked="" type="checkbox"/> DM + Alarme incendie	X			X	2 DM / 3 non fonctionnels
<input type="checkbox"/> Ligne téléphonique d'alerte					Pas de téléphone d'alerte

## FORMATION "INCENDIE" DU PERSONNEL

- Est réalisée  
 N'est pas réalisée

## POINT(S) D'EAU :

N°ETABLISSEMENT 1201

- Satisfaisant(s)  
 Non satisfaisant(s)

*SLO*

### **PRESCRIPTIONS ANCIENNES NON REALISEES ET REPORTEES**

1. Assurer l'alerte des secours avec un téléphone fixe, adressé au nom et à l'adresse de l'ERP et avec une autonomie de fonctionnement d'une heure en absence de courant électrique (MS 70, N 19).

### **PRESCRIPTIONS**

1. Assurer le bon fonctionnement de l'alarme de type 4 (N 18).
2. Permettre l'ouverture des portes d'issues de secours par une manœuvre unique et simple et supprimer les serrures à clé (CO 45).
3. Transmettre le rapport de vérification des installations de gaz (GZ 15).
4. Transmettre le rapport de vérifications des installations électriques partie code du travail (EL 19).
5. Transmettre le rapport de vérification des installations de cuisson (GC 22).
6. Assurer la formation du personnel à l'utilisation des moyens de secours et à l'évacuation (N 17).

### **PRESCRIPTIONS PERMANENTES**

1. Veiller à ce que les portes des issues de secours soient déverrouillées en présence du public (CO 35).

*Nota : Ce document ne vaut pas avis de la commission de sécurité.*